

;

ACERAC

(Association des Conférences Episcopales de la Région de l’Afrique
Centrale)

Thème général de réflexion :

LA FAMILLE

LINEAMENTA

2013 – 2014

INTRODUCTION

Pourquoi une nouvelle réflexion sur la famille ?

Pour toute société, la famille constitue une institution très importante sinon nécessaire. C'est pratiquement sur la famille comme son pilier et son fondement que la société s'édifie. Aussi toute société se fait un devoir de promouvoir et de protéger la famille et ce, avec raison, car elle est le lieu par excellence de personnalisation, d'humanisation et d'identification. C'est au sein de la famille que l'homme naît, advient à son être et à son destin ; c'est également là qu'il est nommé, reconnu, identifié et introduit dans un réseau complexe de relations organisées permettant le vivre-ensemble ; c'est aussi le lieu où il reçoit sa première éducation. C'est dire que la famille, malgré ses divers visages selon les époques et les cultures, reste une réalité qui non seulement a une signification et une place particulière au cœur de toute expérience humaine, mais elle est également une donnée constitutive de toute société.

Plus particulièrement dans le contexte africain qui est le nôtre, la famille joue un rôle beaucoup plus étendu. L'on pourrait même dire qu'elle est le tout de l'homme. Outre les tâches de natalité, d'affection, d'insertion, d'éducation que l'on retrouve un peu partout, spécialement en Afrique, dans les domaines psychologique et économique, c'est encore la famille qui assure la plupart des sécurités : sécurité-sociale en ce qui concerne la santé, sécurité-vieillesse ou invalidité, sécurité-veuvage, sécurité-chômage etc., les autres instances tel que l'Etat n'ayant pas encore réussi à mettre en place des systèmes fiables de protection et de régulation sociales. Ainsi pour l'Africain, la famille occupe une place primordiale ; se

couper de sa famille, c'est consentir du même coup à une mort sociale.

Partant de l'importance accordée à la famille, l'Eglise Catholique dans son rôle de *mater et magistra* s'investit elle aussi à préciser la nature profonde de cette famille. Dans son enseignement¹, elle insiste sur le fait que l'homme est, fondamentalement et de manière innée, appelé à l'amour. C'est sa vocation originelle, être capable d'aimer et d'être aimé, être capable de don mutuel et total. Créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, cet homme, dans sa nature, vit un mystère d'ouverture aux autres, de communion personnelle et d'amour. C'est précisément dans la famille qu'il réalise de manière privilégiée cette vocation. D'où la définition de la famille d'abord comme « *une communauté de vie et d'amour* ». Communauté de personnes qui est la première cellule de la société et où l'homme trouve son enracinement, son lieu originel de vie et d'épanouissement, son point d'insertion non seulement dans la famille humaine mais aussi dans la famille de l'Eglise. C'est à ce titre que la famille est en même temps le lieu où passe l'avenir de l'humanité et celui de l'Eglise. Ainsi l'Eglise n'hésite pas à nommer la famille chrétienne « *Eglise domestique* » ou « *petite Eglise* » signifiant ainsi qu'elle constitue la première expérience de l'Eglise, le premier endroit où l'amour de Dieu pour les hommes est reconnu, accueilli et partagé.

Si dans l'ensemble, la famille est ainsi hautement reconnue et revalorisée, il ne faut cependant pas oublier qu'elle connaît aujourd'hui, en Afrique comme ailleurs, des blessures graves dues aux changements profonds dans tous les domaines de la vie

¹ En ce qui concerne l'enseignement de l'Eglise Catholique sur la famille, on peut consulter quatre documents importants récents que sont : - l'encyclique *Casti connubii* de Pie XI en 1930, - La constitution conciliaire *Gaudium et Spes*, sur l'Eglise dans le monde de ce temps, 1965, - l'encyclique *Humanae Vitae* de Paul VI en 1968, - l'Exhortation Apostolique *Familiaris Consortio*, sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui de Jean-Paul, 1981.

;

humaine ; changements qui révèlent souvent de profondes ambiguïtés et qui acculent la famille dans une crise sans précédent, remettant en cause les valeurs familiales traditionnelles. Comment comprendre le sens de cette crise ? Les facteurs en sont tellement nombreux.

Pour le cas de l'Afrique, nous pouvons énumérer entre autres l'avènement de la civilisation occidentale qui l'a profondément déstructurée. C'est une vérité de La palisse. Les mœurs ont été ébranlées, le lien social déstabilisé. Il n'y a plus d'instance unique régulatrice de l'ensemble social. Les Africains sont désormais écartelés entre les pouvoirs traditionnel, administratif ou religieux aux valeurs multiples et parfois contradictoires. D'où le pluralisme éthique qui est mortifère pour des individus habitués jusque là à un encadrement social avec des repères sûrs. Dans le même sens, trois formes de mariage juxtaposées qui se bousculent et se rivalisent : le mariage coutumier, le mariage civil et le mariage religieux. Il s'agit là des effets d'un impérialisme culturel désastreux que l'on tient à garder intacts comme s'ils ne faisaient pas problème. Pour une même réalité et dans des pays matériellement pauvres, toutes ces formes de célébrations sont-elles vraiment nécessaires ?

Le phénomène de la mondialisation n'est pas du reste et favorisé par les nouvelles techniques médiatiques, l'Afrique elle aussi est confrontée à des changements de toutes sortes. La sexualité fait l'objet de réinterprétations qui se traduisent par des attitudes nouvelles, des comportements que l'on revendique et que l'on justifie comme allant de soi. Des situations sexuelles, autrefois jugées marginales, voudraient se voir reconnues, authentifiées et légalisées. La société elle-même, en mal de repères, cède devant certaines pressions.

;

On peut également noter le développement de la civilisation contemporaine lié, comme en Occident, à un progrès scientifique et économique réalisé de manière unilatérale et qui porte les empreintes de l'utilitarisme. Chacun est perçu en fonction de son rendement, de son efficacité et de ses moyens financiers et humains. Dans une telle perspective, la gratuité qui fait l'essence de l'amour s'envole au bénéfice du profit. La famille ne peut que se sentir menacée, attaquée dans ses fondements propres puisque la civilisation de l'utilitarisme tue celle de l'amour et fragilise les personnes, notamment les plus démunies.

Au regard de la crise et de toutes les difficultés qui affectent ainsi la famille africaine en général et la famille chrétienne en particulier, l'ACERAC a décidé de consacrer sa réflexion actuelle sur le thème général de la famille, et plus précisément de la famille chrétienne. L'objectif ultime est de partir de tous ces changements socioculturels et économiques pour voir comment construire une nouvelle pastorale familiale dans le cadre de la nouvelle évangélisation susceptible de répondre aux défis majeurs de notre temps.

Pour y parvenir, quatre temps forts ponctuent la démarche proposée par nos pères évêques de l'ACERAC :

Le premier est celui de l'élaboration de ces *lineamenta*, document de base qui alimentera toutes les réflexions à venir. Outre l'introduction qui situe l'objet et le cadre du travail, il est composé de six sous-thèmes relatifs à la vie familiale, chaque sous-thème se terminant par un ensemble de questions sur lesquelles travailleront les différentes communautés chrétiennes de base.

Le deuxième temps est justement celui de la réflexion menée à la base par les communautés chrétiennes. Comme dit fort à propos

;

H. Danet : « *Les expériences humaines et spirituelles, profondes et concrètes, issues de la vie même des chrétiens, peuvent renouveler l'approche des questions conjugales, sexuelles, familiales, parentales, etc. L'avenir même de nos Eglises peut être conditionné par cette créativité issue de la responsabilité et de la parole accréditée de tous les fidèles du Christ.* »² C'est pourquoi ce travail à la base est d'une importance capitale puisque les chrétiens engagés dans le mariage sacramentel, enraciné lui-même dans le mystère christique, doivent faire entendre leurs voix dans les communautés d'Eglise et contribuer ainsi activement au discernement éthique dont toutes nos sociétés ont un profond besoin.

Le troisième temps sera le Congrès Régional pour la Famille organisé à Libreville (Gabon) du 13 au 17 novembre 2013. Ce sera l'occasion propice de faire remonter toutes les réflexions menées à la base et de donner la parole aux couples chrétiens pour qu'ils nous fassent part de leurs expériences concrètes et traduisent leurs attentes à l'égard de l'Eglise. Au terme de ce Congrès, *l'Instrumentum laboris* devrait être élaboré pour permettre une synthèse des réflexions.

Le couronnement de toutes ces réflexions sur la famille chrétienne africaine aura lieu à la dixième Assemblée Plénière de l'ACERAC qui se tiendra à Brazzaville (Congo) du 6 au 13 juillet 2014.

Pour terminer cette introduction et en guise de méthodologie, il n'est pas inutile de préciser qu'une recherche sérieuse et crédible en théologie africaine se doit de conjuguer traditions africaines et traditions chrétiennes. Comme nous le précise si bien Ntedika

² H. DANET, Préface du livre de Marcus NDONGMO, *Sauver la famille africaine. Réflexions sur le mariage comme fondement de la famille. Précis de morale sexuelle et familiale*, Presses de l'UCAC, Yaoundé 2008, p. 7

;

Konde : « *La théologie en Afrique se trouve au confluent de deux traditions, la chrétienne et l'africaine. Une étude du Christianisme et du milieu africain, considérés séparément, ne suffit pas ; encore faut-il qu'il y ait confrontation, essai de synthèse des deux réalités africaine et chrétienne ; il faut, en outre, que cette confrontation ne s'établisse pas seulement entre le passé chrétien et le passé africain, l'analyse dialectique et critique des deux doit se faire en fonction des besoins religieux actuels et de la rationalité de l'homme africain moderne.* »³

³ NTEDIKA KONDE, « La théologie au service des Eglises d'Afrique » in *Revue Africaine de Théologie*, N°1, Avril 1977, p.24

I. LE MARIAGE : FONDEMENT DE LA FAMILLE

D'une manière générale, il faut reconnaître que la famille tire son origine du mariage qui est l'union socialement reconnue d'un homme et d'une femme. Deux personnes qui dans la reconnaissance de leur altérité et librement s'engagent et se donnent l'un à l'autre sans réserve et sans retour. Comme il ne s'agit pas exclusivement d'une affaire affective privée, la société elle-même régule cette union en faisant du mariage une institution sociale avec des règles juridiques et des rites appropriés. C'est ainsi qu'on pourrait distinguer comme le rappelle la nouvelle encyclopédie catholique *Théo* au moins quatre dimensions ou quatre harmoniques qui déploient dans sa vérité humaine cette parole d'engagement mutuel. Il s'agit :

« 1. d'une parole qui unit dans la différence un homme et une femme : dimension intime et interpersonnelle du mariage ;

2. d'une parole publique qui s'inscrit dans la société : dimension sociale du mariage ;

3. d'une parole qui engage l'avenir : dimension de fidélité qui ose le pari du 'pour toujours' ;

4. d'une parole qui crée la vie : dimension de fécondité qui présente elle-même plusieurs aspects (l'enfant, l'ouverture aux autres et à la cité, etc.). »⁴

C'est dire qu'autant la société protège la famille, autant elle régule le mariage qui en est sa base. Une réflexion sur la famille passe donc par une réflexion concomitante sur le mariage. Les deux réalités sont connexes et on ne saurait penser l'une sans l'autre. C'est pourquoi en

⁴ Nouvelle encyclopédie catholique *THEO*, éd. Droguet - Ardant / Fayard, p.804 b

;

parlant du mariage, nous nous intéressons du même coup à la famille, à l'amour qui s'y vit et à la sexualité. Mais si la société régule le mariage, elle n'en est pourtant pas l'auteur.

I.1 Le mariage : une réalité naturelle et bonne

Affirmer que le mariage est une réalité bonne et naturelle, c'est tout d'abord reconnaître que l'amour est inscrit au plus profond de l'être humain. L'homme est naturellement fait pour aimer et pour être aimé. C'est sa vocation naturelle et première. Le pape Benoît XVI note dans le même sens que « *l'eros est comme enraciné dans la nature même de l'homme* »⁵. L'homme est tellement fait pour aimer et pour être aimé que ce n'est pas un abus que d'affirmer qu'à l'origine de nombreux drames que vivent les hommes, il y a sans aucun doute un manque d'amour. La soif d'amour est telle que, dès que l'on s'en sent privé, il peut naître de nombreuses frustrations. Il suffit, pour s'en convaincre, d'approcher ceux qu'on appelle les délinquants, les enfants de la rue, les révoltés, les marginaux ... L'on constatera, qu'à l'origine de leur déchéance qui dérive rapidement en méchanceté, il y a un manque d'amour réel ou imaginé. L'offense la plus grave qui peut être faite à un enfant, et surtout par les parents, c'est de lui faire comprendre, à travers gestes ou paroles, qu'on ne l'aime pas. Tout ceci atteste de manière positive ou négative de l'importance primordiale de l'amour dans la vie de tout homme qui peut être considéré comme une tendance naturelle exprimant son essence.

Dire que le mariage est une réalité bonne et naturelle, c'est également reconnaître la force de cet amour qui lie l'homme à la

⁵ BENOIT XVI, Lettre encyclique *Deus Caritas Est, Dieu est Amour*, donnée à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 décembre 2005, solennité de la Nativité du Seigneur, en la première année de son Pontificat, n°11.

;

femme et qui les rend heureux l'un et l'autre. L'amour qui est source d'épanouissement et de bonheur lie un homme à une femme et culmine dans le mariage. Ceci est d'autant plus vrai que, quand on a échoué dans un premier mariage, l'on continue de croire à la force de l'amour et l'on pense que l'on réussira mieux dans un second mariage. Beaucoup sinon tous ont reconnu cet amour homme-femme comme ce qu'il y a de plus beau dans la vie et comme ce vers quoi l'homme est naturellement tendu au point qu'il accepte difficilement qu'on érige des interdits en ce domaine. Reprenant la critique faite au christianisme, qui s'est développée avec une radicalité grandissante à partir de la philosophie des Lumières, le pape Benoît XVI cite le philosophe Friedrich Nietzsche qui écrivait ceci : « *l'Église, avec ses commandements et ses interdits, ne nous rend-elle pas amère la plus belle chose de la vie ? N'élève-t-elle pas des panneaux d'interdiction justement là où la joie prévue pour nous par le Créateur nous offre un bonheur qui nous fait goûter par avance quelque chose du Divin ?* »⁶ Cette critique du christianisme atteste de la bonté originelle de l'amour et partant du mariage. Elle semble même insinuer qu'à travers ces réalités, nous vivons quelque chose de divin.

Enfin, dire que le mariage est une réalité naturelle, c'est dire qu'une telle institution ne relève pas d'abord de nous. Nous n'en sommes pas les créateurs. Ce ne sont pas les hommes qui ont inventé le mariage à un moment donné de l'histoire. Tout comme le corps biologique que nous recevons à la naissance, il s'agit d'un donné de la nature. Mon corps s'impose à moi et je le reçois doté d'une structure bien définie avec une histoire et une hérédité. Cependant, dire que le mariage est une institution naturelle ne signifie pas qu'elle est donnée toute faite, ni qu'elle se développe d'elle-même,

⁶ *Ibid*, n°3 (Voir F. NIETZSCHE, *Jenseits von Gut und Böse*, IV, 168 (*Par delà le bien et le mal*))

;

indépendamment de l'intervention active et raisonnable de l'homme. Le mariage est aussi une œuvre humaine dans la mesure où il appartient à l'homme de le prendre en charge, de le développer, de le pénétrer d'humanité et d'en faire le lieu d'expression de sa personnalité. Cette prise en charge est un devoir moral qui n'est jamais achevé. Si l'homme doit humaniser le mariage et en faire le lieu de son épanouissement, il ne le fait pas de manière arbitraire, ce qui serait ruineux et désordonné pour sa liberté, mais en se conformant à la loi qui est inscrite dans sa structure fondamentale et que la raison est appelée à déchiffrer. C'est à ce moment que l'on découvre une variation des modèles qui, loin de se juxtaposer comme c'est souvent le cas, devraient plutôt se confronter à la lumière de la raison en vue d'une recherche d'universalité tant il est vrai que l'homme, du fait de la raison, est volonté d'universalisation. Dans cette quête d'universalité, la tradition biblique nous apporte un éclairage précieux en nous rappelant quelques vérités fondamentales sur le mariage.

I.2 Le mariage : une institution divine

Concernant le mariage, à partir du seul livre de la Genèse qui retrace l'histoire des origines, nous pouvons au moins tirer trois leçons fondamentales. La première présente Dieu comme le Créateur de toutes choses. Tout a été créé par lui. Et tout ce que Dieu a créé, Il vit que cela était bon et même très bon. L'auteur sacré insiste sur cette bonté originelle de toute créature pour bien montrer que de Dieu qui est exclusivement Bonté, il ne peut venir que des choses bonnes. Le mal n'appartient pas à son essence.

La deuxième leçon est relative à la position qu'occupe l'homme dans la création de Dieu. Créature particulière parmi toutes les

;

autres, l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Il porte en lui la marque et le sceau de Dieu. De plus, sur terre, tout est ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet car Dieu l'a constitué seigneur de toutes les créatures terrestres pour les dominer, pour s'en servir en glorifiant Dieu. Comme dit le psaume : « *A peine le fis-tu moindre qu'un dieu, le couronnant de gloire et de splendeur : tu l'établis sur l'œuvre de tes mains, tout fut mis par toi sous ses pieds.* »⁷ C'est cette position de la personne humaine au sein de la création qui justifie sa grandeur et sa dignité. Par le concept de dignité humaine, il est question de reconnaître que chaque être humain possède une valeur intrinsèque qui est fondamentalement inviolable et inaliénable. C'est également au nom de cette même dignité, valeur d'excellence interne qui fait que chaque homme est un être à part, doué de raison et de liberté, qu'il est sujet des droits. Ainsi, la dignité de chaque homme, pris dans sa singularité, est affirmée comme une sorte d'*a priori*, principe absolu et irréfutable, butoir contre lequel viennent se heurter toutes les tentatives de domination, d'asservissement ou d'exploitation de l'homme par l'homme.

En parlant de l'homme, nous entendons bien l'homme au sens générique c'est-à-dire l'homme et la femme. Le texte de Genèse rappelle que : *Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu, il le créa, homme et femme, il les créa.* (Gn.1, 27) Ce passage du singulier au pluriel montre bien l'égale dignité de l'homme et de la femme devant Dieu. Le deuxième texte de la création, (Gn.2, 21-23) plus ancien, est plus explicite sur ce point. La femme est tirée de l'homme. Originer de quelqu'un, être tiré de lui, c'est être de même nature et d'égale dignité que lui. L'homme lui-même reconnaît la femme

⁷ Ps. 8, 6-7

;

comme son partenaire de même nature ; la chair de sa chair, l'os de ses os.

La troisième leçon qui atteste que le mariage est véritablement une institution divine, c'est simplement le fait que Dieu ait créé l'homme et la femme. En les créant différents et partenaires, Il institue par le fait même le mariage. Ce beau texte du livre de la Genèse mérite d'être relu : « *Yahvé Dieu dit : 'Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie.'* Yahvé Dieu modela encore du sol toutes les bêtes sauvages et tous les oiseaux du ciel, et il les amena à l'homme pour voir comment celui-ci les appellerait : chacun devait porter le nom que l'homme lui aurait donné. L'homme donna des noms à tous les bestiaux, aux oiseaux du ciel et à toutes les bêtes sauvages, mais, pour un homme, il ne trouva pas l'aide qui lui fût assortie. Alors Yahvé Dieu fit tomber une torpeur sur l'homme, qui s'endormit. Il prit une de ses côtes et referma la chair à sa place. Puis, de la côte qu'il avait tirée de l'homme, Yahvé Dieu façonna une femme et l'amena à l'homme. Alors, celui-ci s'écria : 'Pour le coup, c'est l'os de mes os et la chair de ma chair ! Celle-ci sera appelée 'femme', car elle fut tirée de l'homme, celle-ci !'

C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa femme, et ils deviennent une seule chair. » (Gn.2, 18-24)

I.3 Le mariage sacramental : Reflet de l'amour de Dieu.

En définissant le terme sacrement, certains insistent particulièrement sur la nécessité des rites. Mais nous précisons ici que ces rites ne sont pas magiques et qu'ils n'agissent pas indépendamment de nous. Tout sacrement chrétien suppose la foi en Jésus-Christ et doit être signe. Il ne suffit pas de se marier à l'Eglise dans n'importe quelles conditions et de croire que ce mariage est

;

d'office sacrement. Nous devons nous méfier d'une conception instantanée et magique des sacrements. Dans ce sens, il faut souligner l'importance et le caractère sacramentel des cheminements. L'Eglise n'a pas seulement à venir au dernier moment pour célébrer un amour qui s'est construit longtemps auparavant ailleurs. Tout mariage religieux coupé de sa réalité terrestre et surajouté artificiellement à l'institution humaine risque d'être une affaire purement ritualisée et formalisée. Dans cette perspective, nous partageons le point de vue de Michel Legrain qui pense que « *le mariage chrétien n'est pas une réalité en soi qui planerait au-dessus des diverses cultures et qu'il s'agirait d'imposer à tous ceux qui se veulent du Christ. Il n'y a pas un mariage chrétien, mais des chrétiens qui se marient et donnent signification chrétienne à leur mariage. Les chrétiens doivent entendre leur mariage comme un appel à certaines ruptures en vue de dépassements évangéliques ; le sens de ce sacrement est là : comment instaurer entre époux et familles, situés socialement et culturellement, des relations qui soient témoignage de l'Alliance nouvelle ?* »⁸ La question est merveilleusement posée et c'est elle qui nous intéresse ici. Dit autrement, que signifie le mariage comme sacrement ?

Tout sacrement est d'abord une rencontre ; rencontre de Dieu avec les hommes. Dans le sacrement du mariage, au moyen des rites, les époux sont mis en contact avec Dieu. Or, il n'y a pas de rencontre sans recherche de connaissance réciproque. Con-naître, c'est naître de nouveau..., commencer une nouvelle vie, une nouvelle aventure avec Dieu. Comme l'a si bien rappelé le pape Jean-Paul II dans l'encyclique *Redemptor Hominis*⁹ à la suite du concile Vatican II, l'Evangile en révélant le Christ révèle l'homme à lui-même. C'est dire

⁸ M. LEGRAIN, *Mariage chrétien, modèle unique ? Questions venues d'Afrique*, éd. du Chalet, Paris, 1978, pp.103-104

⁹ Jean-Paul II, Encyclique *Redemptor Hominis*, 1979

;

que l'homme en cherchant à connaître Dieu se découvre lui-même ; il comprend quelle est sa vocation fondamentale et les rapports qu'il est appelé à entretenir avec les autres créatures. Pour que le mariage soit donc sacrement, c'est-à-dire un véritable signe, il doit commencer par une contemplation méditative de l'amour de Dieu. Il faut prendre la juste mesure de tout cet amour incommensurable que Dieu a pour l'humanité et pour chacun de nous. Peut-être faut-il le rappeler, le chrétien vit toujours une expérience de précedence due au fait que ce n'est pas lui qui va d'abord vers Dieu, c'est Dieu qui vient vers lui et lui propose son amour. Aussi il se situe dans une attitude de réceptivité par rapport à la précedence de ce don de Dieu qui lui est fait. Contempler, c'est découvrir et prendre conscience de toutes ces merveilles dont nous bénéficions sans aucun mérite de notre part. Autant que chercher à connaître Dieu, c'est chercher à connaître l'homme, la contemplation de l'amour divin ne saurait nous laisser indifférents. Au contraire, elle nous irradie, nous émerveille et nous incite à vivre comme le Christ. Vivre comme le Christ n'est pas une invitation au mimétisme, mais provocation, sous la créativité de l'Esprit Saint, à inventer une histoire toujours nouvelle qui soit en cohérence avec ce que le Christ a vécu et avec notre propre épanouissement. Il s'agit en fait de faire mémoire du crucifié-ressuscité dans toutes les dimensions de sa vie.

C'est dans notre attitude de réceptivité et l'effort de vivre comme le Christ que l'action de Dieu va également s'inscrire comme activité au plus intime de nous-mêmes. L'Esprit Saint pénètre les profondeurs de l'homme pour tout diviniser, tout guérir de ce qui est faussé ou blessé, sans rien détruire de ce qui est bon. L'Esprit rejoint l'homme au cœur de sa liberté pour la former sans la violer et toujours en vue d'un surcroît d'humanité. La symbolique de l'habitation montre que, si l'Esprit n'est pas extérieur à l'homme, il en

;

demeure cependant distinct. De l'Esprit de Dieu à l'esprit de l'homme, se joue une analogie et s'instaure une relation qui les rend si intimes l'un à l'autre qu'ils en deviennent apparemment indiscernables, comme ces visages pacifiés où les traits reçus de la nature et la lumière née de la grâce font une seule expression. La discrétion de Dieu (qui révèle sa puissance) fait que son action est d'autant plus intime et attentive qu'elle épouse non seulement la réalité individuelle de chaque homme, connu et aimé de manière singulière parce que créé à son image, mais bien plus, elle prend en compte le rythme propre à chacun. Elle respecte le rythme de nos croissances humaines jusqu'aux errements de nos libertés parce que Dieu ne veut, ni agir sans nous, ni se substituer à nos responsabilités. Tout couple marié sacramentellement doit être conscient de cette action de Dieu dans leur union et lui donner au quotidien davantage de place. Ce n'est que dans cette mesure que le sacrement du mariage peut devenir véritablement signe et être porteur de témoignage.

Comme pour toute vie chrétienne, le témoignage est une dimension importante du sacrement du mariage. L'agir humain n'est pas transparent et ne parle pas nécessairement de lui-même. D'où l'importance de l'interprétation et du récit pour rendre compte de l'espérance qui est en nous (I pierre 3, 15). Les époux doivent apprendre à raconter et à rendre compte de leur foi aux autres, dire ce qui les motive et les actions de Dieu dans leur union. Dans le récit, une relation et un dialogue s'instituent puisque raconter, *c'est être avec...*¹⁰. Cet « être avec » respecte l'altérité de l'autre même s'il ne partage pas notre foi. Cet « être avec » dit aussi la portée sociale de la foi qui ne peut être cantonnée au seul domaine privé. Mais la dimension sociale de la foi a deux écueils à éviter. Le premier

¹⁰ C. GRIMONPREZ, *Croire et agir, quels rapports ?* Profac, Université Catholique de Lyon, Faculté de Théologie, 1994

;

consiste à sortir de la privatisation de la foi sans pour autant verser dans le prosélytisme qui est un désir de convaincre absolument même par la force. Le deuxième, lié à une apologétique humble, est de ne pas se croire supérieur aux autres, de ne pas traiter les non-croyants comme des sous-hommes. Il faudrait se rappeler qu'il existe d'autres chemins que nous devons respecter et qu'après tout, la foi reste un don gratuit de Dieu. Cette gratuité fait appel à l'émerveillement et impose la nudité de la confession de foi qui, bien qu'apologétique, ne cherche pas à démontrer absolument un « plus », mais à montrer naïvement, à raconter. La nudité ou la gratuité du témoignage font choc parce qu'étrangères dans un contexte d'utilitarisme, de matérialisme et d'égoïsme. Il s'agit simplement de montrer comment la mémoire du Christ fait sens et donne goût à l'aujourd'hui de la vie.

QUESTIONS

- 1) En Afrique, l'on distingue trois formes de célébration du mariage : le mariage coutumier, le mariage civil et le mariage chrétien. Toutes ces célébrations sont-elles nécessaires ? Y a-t-il possibilité de les harmoniser ?
- 2) Dans certaines régions de l'Afrique, le mariage sacramentel connaît une baisse énorme. Qu'est-ce qui explique cette baisse et quels sont les principaux obstacles ?
- 3) Que pensez-vous de la préparation actuelle des couples au mariage chrétien ? Donne-t-elle aux fiancés suffisamment de moyens pour mieux vivre chrétiennement leur vie conjugale ?
- 4) Parmi les difficultés que rencontre le mariage sacramentel, on note prioritairement le mariage à l'essai, l'union libre, et dans

;

certains rares cas, l'homosexualité. Quels sont les facteurs qui expliquent ces phénomènes et comment y remédier ?

II. L'AMOUR : BIEN COMMUN DE LA FAMILLE

La famille est essentiellement fondée sur l'amour de deux êtres humains. C'est par amour et seulement par amour que l'on devrait se marier. Un amour qui se communique de l'un à l'autre et qui se répercute au sein de la famille. L'amour crée la communion de deux êtres et aboutit à la communauté d'amour. Le mariage exprime ainsi l'accueil de l'autre dans la totalité unifiée de son être, don de soi et communion avec l'autre dans le mystère de son intimité. Cependant, il n'est pas évident que l'on s'accorde toujours sur la définition du terme « amour », tout simplement parce qu'il s'agit d'une expression qui recouvre des réalités fort diverses et prête à des confusions multiples. Comme le constate le pape Benoît XVI, « *le terme 'amour' est devenu aujourd'hui un des mots les plus utilisés et aussi un des plus galvaudés, un mot auquel nous donnons des acceptions totalement différentes.* »¹¹ Dans un tel contexte, des précisions terminologiques s'imposent absolument. Il nous faut dire exactement ce que nous entendons par amour.

II.1 Amour-Eros ou amour de jouissance.

Les philosophes depuis l'Antiquité distinguent l'amour-éros de l'amour-agapè. L'amour-éros est un amour de concupiscence, un amour lié à la sensibilité, un amour trop intéressé et très souvent égoïste. Dans cet amour, la sensibilité, ou mieux la sensiblerie, occupe une place prédominante, très souvent au détriment de la raison. Il est vrai qu'en tant que personne humaine, nous sommes tous marqués par des sentiments. Ces sentiments font que nous sommes spontanément attirés par d'autres personnes. Dans toute vie, il existe

¹¹ *Ibid*, n° 2

;

des personnes vers qui je suis spontanément porté tout comme il y en a d'autres qui me répugnent ou qui me laissent totalement indifférent. Cet attrait physique est porté à son paroxysme avec ce que l'on appelle communément le « coup de foudre » où la fusion est presque totale. S'il est possible que cet amour soit une étape vers le vrai amour, il faut aussi reconnaître que s'il se limite à ce niveau, il est de soi pervers. Du fait de la propension naturelle de l'homme à l'égoïsme, cet amour est une forme de repli sur soi. Laisse à son propre mouvement, il ne tend pas à valoriser la personne de l'autre, mais il porte directement sur le plaisir que fait éprouver sa possession. Il rabaisse ainsi la personne au niveau d'un avoir, d'une chose en niant sa dignité. En fait, dans cet amour, chacun n'aime que soi-même. Chacun ne cherchant que son intérêt égoïste, l'autre est considéré comme moyen et les deux partenaires ne font que se renvoyer l'écho de leurs égoïsmes. Etant donné que cet amour-éros est pris dans un sens appauvri et dégradé qui se contente d'une littérature facile et que l'on n'y éprouve qu'un attrait et une satisfaction physiques, l'on arrive très vite à l'accoutumance, à la routine ennuyeuse et à la dépréciation même du plaisir physique qui s'émousse rapidement par l'usage. D'où le caractère éphémère de cet amour et l'ambiguïté du plaisir qui le fonde.

II.2 Ambiguïté du plaisir.

Le plaisir que recherche absolument l'amour-éros et qui semble constituer sa finalité est très ambigu. Une telle ambiguïté mérite d'être relevée surtout aujourd'hui où nos contemporains accordent une très grande place à la recherche du plaisir par rapport aux générations passées.

;

Il est vrai qu'en soi, le plaisir n'a rien de négatif. Au contraire, il donne goût et saveur à la vie. Il est l'expérience de plénitude et de bonheur que l'homme recherche à travers l'expression de ses besoins et de ses désirs. Expérience gratifiante et heureuse, il contribue à la joie de vivre et à l'épanouissement des personnes. Il nous ancre dans notre corps et dans le monde puisqu'il est profondément lié à l'expérience du corps. Dans les relations inter-humaines, le plaisir a un rôle positif et structurant. Dans son expression sexuelle, il est particulièrement important pour nourrir et renforcer la qualité de la vie du couple. Une vie sans plaisir serait pratiquement inhumaine.

Cependant, rechercher le plaisir pour le plaisir est mortifère et très aliénant. La quête démesurée du plaisir comporte la tentation de vouloir échapper à toute limite et à la condition humaine précaire et mortelle. Le plaisir est tentative d'absolutisation parce qu'il tend à faire coïncider le sujet avec son corps. Celui-ci s'éprouve heureux dans la mesure où le sentiment habituel de sa limite s'efface au bénéfice d'une jouissance extraordinaire. C'est toute la personne qui a l'impression d'échapper au temps et à l'espace pour vivre l'instant présent avec une plénitude rarement égalée. D'où l'imaginaire de toute puissance dans lequel nous installe le plaisir. Par ailleurs, le plaisir pour le plaisir risque de s'épuiser dans une jouissance toute tournée vers soi-même. Pure coïncidence de l'homme avec son propre corps, s'il est recherché pour lui-même, le plaisir devient jouissance narcissique et l'on réduit l'autre à n'être qu'un instrument, un objet ou un moyen. Chacun des partenaires de la relation sexuelle a le sentiment de vivre avec l'autre une fusion à la fois profonde, fugitive et éphémère. D'où l'exigence de la répétition qui cherche constamment à revivre la même expérience en vain. Le plaisir devient alors comme une drogue permettant de surmonter les angoisses ou les frustrations. C'est pourquoi la recherche du plaisir

pour le plaisir rend les hédonistes entièrement dépendants. Pour quelques instants de jouissance, la volonté perd en partie son contrôle, la maîtrise sur soi.

C'est cette ambiguïté du plaisir qui explique, sans toutefois la justifier entièrement, la longue tradition chrétienne de méfiance à son égard. On dirait que les générations passées avaient peur ou affichaient un mépris à l'égard du plaisir et notamment du plaisir sexuel. L'on ne le justifiait parfois que pour exercer la fonction procréatrice. Heureusement que nous nous sommes débarrassés de ce jansénisme d'hier. Il n'y a ni à survaloriser le plaisir, ni à le mépriser ou en avoir peur. Le plaisir est l'accompagnement d'une rencontre amoureuse réussie. Comme l'a reconnu le pape Pie XII, « *en recherchant et en profitant de ce plaisir, les couples ne font rien de mal. Ils acceptent ce que le Créateur leur a donné* ». ¹² Si Dieu n'a pas attaché pour rien le plaisir à l'acte sexuel, ce n'est pas pour autant qu'il faut s'unir dans un but exclusivement hédoniste. Le plaisir lui-même ne tire sa qualification morale que d'une action déjà qualifiée qui est l'union charnelle, expression de la tendresse, nourriture de l'amour, lieu d'apaisement et de pacification, lieu de promotion mutuelle. Ce n'est qu'en rencontrant l'autre pour lui-même, différent de moi, que le plaisir peut m'être donné, comme par surcroît, et qu'il trouve toute sa vérité humaine. Le plaisir est alors signe d'une relation réussie avec l'autre, partage, ouverture à autrui, émerveillement réciproque dans la communion. Il est à accueillir comme le fruit d'une relation amoureuse patiemment bâtie et réussie. En parlant donc de l'amour, on ne saurait ne pas aborder et préciser la place exacte du plaisir. Mais au-delà du plaisir, l'amour fait aussi appel à la raison.

¹² Pie XII, Discours aux sages femmes, le 29 octobre 1951.

;

II.3 Amour-intérêt ou amour de la raison calculatrice.

L'amour n'est pas que sentiment, simple attirance à l'égard de l'autre. Si tel était le cas, il n'y aurait pas de différence entre l'homme et l'animal. L'amour inclut nécessairement le déploiement de la raison et de la volonté. A l'amour-éros vient se substituer subrepticement l'amour-intérêt pour la simple raison que l'homme en vient à comprendre que l'on ne vit pas seulement des sentiments. Quand deux amoureux se rencontrent et vivent pleinement et intensément leur amour, il arrive toujours ce moment où ils sont appelés à faire preuve de plus de réalisme. Ils doivent faire face aux multiples exigences de la vie quotidienne. C'est à ce niveau que la raison fait son irruption dans l'amour pour évaluer les possibilités. Dans la tradition africaine, ne pouvait se marier que le jeune garçon qui avait fini son initiation pubertaire, qui avait acquis, même avec l'aide de ses parents, sa propre plantation et qui était capable de travailler et d'en tirer des revenus, celui qui avait construit sa propre maison et qui disposait des moyens financiers et matériels susceptibles de lui permettre d'entretenir une famille. Il s'agissait là des préalables requis avant tout mariage. Il serait trop dire de croire que de nos jours cette réalité ait totalement changé. Qu'on le dise ou non, une certaine évaluation des possibilités matérielles est faite même quand l'amour est au plus fort degré. Il est même à craindre que le seul critère du mariage moderne soit devenu l'argent. Pour preuve, dès qu'une fille présente son fiancé à ses parents, la première et parfois l'unique question qu'on lui pose est celle-ci : « *Il fait quoi ?* » Autrement dit : « *Il a quoi ?* » C'est sur cette base que se fondent les négociations nuptiales. C'est dire que la raison calculatrice n'est pas absente dans tout amour. D'une manière ou d'une autre, elle intervient dans la relation amoureuse pour évaluer, pour savoir ce que l'on gagne ou ce que l'on perd, pour envisager

l'avenir. Cette étape constitue une avancée indéniable par rapport à l'amour-sentiments ou à l'amour-éros. Elle est une étape normale du processus, mais seulement, il ne faudrait pas s'y arrêter comme semble nous y inviter la civilisation contemporaine. C'est pourquoi elle doit être transcendée par l'amour-agapè.

II.4 Amour-Agapè ou Amour-vrai.

Compte tenu de l'importance de l'amour-agapè, amour-vrai vers lequel tout homme devrait tendre, nous en donnons ici quelques caractéristiques ou préalables en invitant fortement à lire la première encyclique du pape Benoît XVI, *Deus Caritas Est, Dieu est Amour* pour se faire une idée tant soit peu exacte de ce que signifie cet amour. L'amour-agapè suppose une série de préalables :

Reconnaître l'unicité et la dignité de la personne humaine. Tout homme a une valeur inestimable et fondamentale. Etre unique et irremplaçable, il doit être respecté et aimé pour lui-même au nom de la dignité qui lui est reconnue. En ce sens, l'amour-agapè condamne toute aliénation de la personne humaine, toute exploitation de l'homme par l'homme. C'est un amour qui lutte contre toute tendance sexuelle dont le but serait de réduire l'autre au rang d'objet. Personne dans la sexualité ne peut être ni objet de plaisir, ni objet de consommation ou de propriété.

Reconnaître que l'amour est par essence décentrement. Dans l'amour-vrai, c'est la personne de l'autre qui est recherchée et aimée pour elle-même, pour sa richesse intérieure. C'est le bien de cette personne qui est visé. Il y a ainsi un mouvement de décentrement et de renvoi. L'amour devient don de soi, attention à l'autre, vie-pour-autrui. Il exclut toute forme d'égoïsme, de fermeture ou de repli sur

;

soi pour devenir dialogue, ouverture et communion. Aimer, c'est vivre pour autrui.

Reconnaître l'égalité foncière de l'homme et de la femme. Si la sexualité peut paraître comme un des lieux par excellence d'agressivité, de domination et d'assujettissement, il faut dire l'amour-agapè transcende toute forme de violence et reconnaît l'égale dignité de l'homme et de la femme. En amour, il n'y a pas d'infériorité ou de supériorité, mais mise au service de soi pour le bien de l'autre. Chacun devient comme « l'esclave » de l'autre. L'homme et la femme, étant de même nature, partenaires réels et égaux, différents l'un de l'autre, il y a une nécessaire complémentarité mutuelle.

Reconnaître que l'amour n'est pas fusion. « *C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa femme, et ils deviennent une seule chair.* » (Gn.2, 24) Devenir ainsi une seule chair, ce n'est pas fusionner. L'amour-vrai est tout le contraire d'une recherche de fusion. Chacun doit être reconnu et respecté dans sa différence : communion différenciée et différenciante. Le désir fusionnel cherche à absorber l'autre, désir de mêmeté où l'autre n'existe plus en tant tel. Aimer l'autre, c'est respecter sa différence, accepter qu'il ne soit pas et qu'il ne fasse pas comme nous ; ne pas chercher à lui imposer à tout prix notre volonté conscient que l'autre n'est et ne sera jamais une réduplication du moi. L'autre est vraiment autre parce que différent et c'est justement cette différence qui permet la communion et la complémentarité pour la promotion mutuelle.

Reconnaître que l'amour est exigeant. La beauté de l'amour réside dans le fait qu'il est exigeant. C'est un amour patient, qui rend service et qui supporte tout.¹³ Il édifie le vrai bien de l'homme et le fait

¹³ St Paul dans la première Epître aux Corinthiens écrit : « *La charité est longanime ; la charité est serviable ; elle n'est pas envieuse ; la charité ne fanfaronne pas, ne se gonfle pas ; elle ne fait rien d'inconvenant, ne*

;

rayonner sur les autres. Il exige de nombreux sacrifices. Parlant du mariage et de l'amour qui doit s'y vivre, en considérant ses exigences profondes et radicales, comment encore s'étonner que Moïse ait cédé et fait des concessions face aux requêtes de ses compatriotes ? Les Apôtres eux-mêmes, en écoutant les paroles de Jésus sur ce point, répliquent : « *Si telle est la condition de l'homme envers la femme, il n'est pas expédient de se marier* ». (Mt.19, 10) Pourtant, pour le bien de l'homme et de la femme, pour le bien de la famille et de la société, le mariage reste d'une importance capitale. C'est la vocation naturelle et ordinaire de l'homme. Les Apôtres, d'abord craintifs au sujet du mariage et de la famille, sont ensuite devenus courageux par l'effet de la grâce. Ils ont compris que le mariage et la famille constituent une vraie vocation, un apostolat venant de Dieu lui-même. A travers cet apostolat des laïcs, ils contribuent à la transformation de la terre, au renouvellement du monde, de la création et de toute l'humanité. Il ne faut donc pas avoir peur de prendre des risques. Les exigences de l'amour et du mariage montrent qu'il faut du courage et une force spirituelle pour s'y engager. Dans ce domaine précieux, l'on doit se garder de l'utopie et de la facilité. Aucun amour, aucun mariage n'échappent à l'amertume d'une déception momentanée après les trop belles espérances du premier amour. L'apprentissage quotidien à supporter les défauts et les faiblesses de l'autre reste de mise. Cependant, une croix portée avec amour devient plus légère. C'est pourquoi le mariage est une école de charité et de pardon.

Reconnaître que l'amour se nourrit du pardon. Il n'existe pas d'amour sans pardon puisque le pardon est déjà lui-même un acte d'amour qui n'est jamais un dû, mais un don et qui restaure malgré ou au-delà de la faute commise, une situation d'intégrité ou une

cherche pas son intérêt, ne s'irrite pas, ne tient pas compte du mal ; elle ne se réjouit pas de l'injustice, mais elle met sa joie dans la vérité. Elle excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout. » (Ico. 13, 4-7)

relation positive. Le pardon est une nécessité car, l'on s'imagine difficilement un monde sans pardon. Un tel monde serait un monde où l'homme est à jamais enfermé dans l'acte qu'il a accompli. L'on pourrait le comparer à une maison construite exclusivement de murs sans portes ni fenêtres. Monde dans lequel l'homme est livré à la logique de la haine, à la froide et implacable mécanique de la vengeance et de la violence sans fin ni limites. Dans ce sens, le pardon n'est pas seulement acte d'amour, mais également mise en œuvre d'une espérance puisqu'il est ouverture d'avenir. Pardonner, c'est envisager un avenir possible qui ne soit pas le prolongement du passé. Le pardon ouvre sur une promesse et c'est pourquoi le Dieu de miséricorde et du pardon est aussi le Dieu d'espérance, le Dieu de la promesse. Pardonner est un acte de foi en l'homme et en sa capacité à inventer un avenir neuf. Cependant, pardonner, ce n'est pas oublier.¹⁴ Le pardon est même tout le contraire de l'oubli. Pour un acte aussi important, l'on ne saurait forcer les personnes à devenir amnésiques. En ce domaine, le symbolisme de la souillure lavée et purifiée ne suffit plus car, remettre une dette, ce n'est pas faire comme s'il n'y avait jamais eu de dette, tout comme guérir une maladie, ce n'est pas faire comme s'il n'y avait jamais eu de perturbations sanitaires. La santé restaurée n'est pas une santé sans atteinte, mais une santé retrouvée au-delà du mal. Ce qui explique mieux le fait que pardonner, c'est effectuer un don qui déborde la justice que l'on pouvait en attendre. Le pardon n'est possible que si l'on peut intégrer et dépasser l'injure ou le tort subi. Il se situe au-delà de la rétribution, de la sphère juridique et devient plus qu'une exigence éthique. Il s'agit en fait, d'abolir quelque chose qui s'est pourtant produit, non par l'oubli, mais par un acte d'amour gratuit qui rétablit et renouvelle la relation. Si le pardon ré-instaure une alliance, donc une réciprocité, il est par lui-même unilatéral, nul ne

¹⁴ Virgil ELIZONDO, « Le pardon » in *Concilium* n° 204, avril 1986, pp. 87-98

;

pouvant prétendre avoir droit au pardon, réclamer le droit d'être pardonné. La demande du pardon relève de la prière et de la supplication.

En définitive, de ce qui précède, l'on peut comprendre que l'amour n'est pas un vague sentiment mais, il s'agit d'un long processus. Un processus qui exige constamment un travail sur soi, une transformation de soi : sortir de son égoïsme pour apprendre à se donner gratuitement. Ce qui fait que l'amour est un long et patient apprentissage. Ce n'est que dans cette perspective que l'on peut dès lors comprendre les caractéristiques du mariage que sont la fidélité et l'indissolubilité.

QUESTIONS

- 1) Pensez-vous qu'en Afrique, on se marie vraiment par amour et comment cet amour est-il traduit dans les actes concrets ?
- 2) Peut-on dire qu'en Afrique, l'égalité de l'homme et de la femme est acquise et que pensez-vous de tous ces mouvements contemporains qui militent en faveur de l'émancipation des femmes ?
- 3) Dans la vie familiale tout comme dans la vie chrétienne, le pardon est une nécessité ; il n'existe pas d'amour sans pardon. Comment construire aujourd'hui une pédagogie du pardon au sein de nos familles divisées et déchirées ?
- 4) Parmi les difficultés auxquelles sont confrontés les couples chrétiens, il y a nécessairement la question des moyens financiers et économiques qui ne permettent pas de subvenir aux besoins de la famille et poussent le père et la mère au travail extérieur au détriment de l'éducation des enfants. Au regard des traditions africaines, comment cette difficulté peut-elle être surmontée ?

;

III. CARACTERISQUES DE L'AMOUR CONJUGAL

Si on a compris la réelle signification de l'amour, on s'apercevra aisément que cet amour, vécu dans le cadre de l'alliance matrimoniale, s'accompagne des caractéristiques telles que l'unité, la fidélité et l'indissolubilité, c'est-à-dire qu'il est difficile d'aimer plusieurs personnes à la fois avec la même intensité, de même qu'un don n'est pas fait pour être ensuite repris. Essayons de mieux cerner ces différentes caractéristiques du mariage et voyons également pourquoi elles font difficulté de nos jours.

III.1 Unité dans la diversité

Nous avons défini le mariage comme étant une institution naturelle selon laquelle un homme et une femme s'engagent pour la vie par un don mutuel. L'amour qui est au cœur du mariage, c'est le don désintéressé de soi. Aimer signifie donner et recevoir ce qu'on ne peut ni acquérir ni vendre, mais seulement accorder librement et mutuellement. C'est pourquoi, dans le consentement matrimonial, les fiancés s'appellent par leur nom et prononcent la formule déterminante : « *Moi,... Je te prends ... pour épouse, pour époux et je me donne à toi et je te promets de t'aimer tous les jours de ma vie...* » Ce don de soi lie beaucoup plus fortement et plus profondément que tout ce qu'on peut imaginer. C'est un don qui est fait librement, sans aucune contrainte. Le mariage se situe ainsi dans une logique de don et de gratuité.

L'unité du mariage fait appel à un homme et à une femme qui s'engagent réciproquement. Il ne s'agit pas de deux hommes ; il ne s'agit pas de deux femmes ; il ne s'agit pas d'un homme et de

;

plusieurs femmes ; encore moins d'une femme et de plusieurs hommes. Le mariage unit un seul homme et une seule femme qui s'interpellent nommément pour mieux montrer qu'il s'agit des personnes précises. C'est justement parce que l'homme est différent de la femme qu'ils peuvent entrer en communion, être complémentaires et ne former qu'une seule chair. Cette unité du mariage est fondée sur l'égalité intrinsèque de l'homme et de la femme. L'amour conjugal se veut exclusif dans la mesure où l'on ne peut se donner entièrement et de la même manière à plusieurs personnes à la fois. Voilà pourquoi l'idéal du mariage est monogamique, c'est-à-dire un seul homme et une seule femme.

Toutefois, la réalité vient très souvent contredire cet idéal et fait question. A partir du problème de la polygamie, de la bigamie ou de la polyandrie, l'on peut justement se demander s'il est possible, dans le cadre d'un mariage, d'aimer plusieurs personnes à la fois et de la même manière ? Si nous excluons les cas de la bigamie et de la polyandrie qui sont en soi déjà une tricherie puisqu'elles se situent au sein d'une société où la monogamie est la règle en vigueur et que l'homme parvient tout de même par fraude à avoir deux épouses avec lesquelles il a contracté un mariage apparemment régulier, il reste tout de même à évaluer le cas de la polygamie. Rappelons que la polygamie est un fait de société où un homme peut avoir légitimement et légalement plusieurs épouses. En reconnaissant légalement une telle pratique, ne cautionne-t-on pas d'une certaine manière le mensonge ? Un humoriste camerounais, Jean-Michel KANKAN, a mis en exergue le fait de la polygamie et le mensonge qu'il induit en montrant comment le mari est ballotté entre ses deux femmes. A l'une, il fait des éloges en stigmatisant les défauts de l'autre, à l'autre, il reprend le même scénario en disqualifiant la première. Partant de là, on peut se demander si la polygamie n'est

;

pas fondée sur le jeu et si elle ne se nourrit pas du mensonge ? Même dans le cadre de l'Afrique où l'avis et le consentement de la première femme sont requis pour la recherche d'une deuxième femme que la mère, c'est-à-dire la première femme adopte comme étant sa fille, il serait illusoire de penser que les rivalités soient absentes d'une telle polygamie.

Pour en venir aux raisons évoquées en Afrique pour justifier la polygamie, nous devons reconnaître que celles-ci restent d'une manière ou d'une autre lacunaires. La première raison et la plus importante est relative à la procréation qui est une des fins premières du mariage. Pour tout Africain, l'enfant est une richesse. Ne pas en avoir est signe de malédiction. La descendance charnelle est considérée comme une bénédiction de Dieu et la stérilité comme une honte. Aussi, dès qu'il y a stérilité d'un conjoint, la polygamie est légitimée et même recommandée car, perpétuer le lignage est un devoir sacré. Une telle conception fait problème, notamment quant à la dignité de la personne humaine. Peut-on à ce point lier la dignité de la personne humaine à sa progéniture ? Est-ce à dire que celui qui n'a pas procréé est inutile pour la société et doit être considéré comme qualité négligeable ? Quand c'est l'épouse qui est stérile, l'époux est autorisé à prendre une deuxième femme. En est-il de même pour la femme qui peut prendre un deuxième mari quand le premier est stérile ? Sans méconnaître l'importance capitale de la fin procréatrice du mariage, nous estimons que la valeur et la dignité d'une personne humaine ne peuvent pas simplement se mesurer à partir de la procréation. Des fécondités autres que charnelles sont possibles.

Quant à la deuxième raison économique qui prétend justifier la polygamie, il faut également reconnaître qu'elle tombe d'elle-même en désuétude à partir du moment où nous passons progressivement

;

d'une économie de subsistance à une économie d'industrie. Autrefois, il fallait avoir beaucoup de femmes et de nombreux enfants pour asseoir un surcroît de richesses matérielles et économiques. Ces personnes constituaient une main d'œuvre locale à l'égard de laquelle on n'avait pas toujours beaucoup d'obligations. Les nouvelles conditions de vie socio-économiques drainent avec elles de nouvelles donnes. Le monde contemporain devient de plus en plus exigeant et l'on comprend que faire naître un enfant, l'élever et l'éduquer jusqu'à un niveau acceptable, requiert davantage plus de moyens, autant humains, matériels que financiers.

Une autre question, non moins importante, a été soulevée quant à la polygamie, à savoir celle de la fidélité. Peut-on dire d'un polygame qu'il est fidèle quand il passe dans son propre foyer d'une femme à une autre ? Certaines femmes sont obligées de supporter et d'attendre que leur mari ait fait le tour de la concession pour revenir à elles. Au cas où elles trouvent le temps long et s'aventurent dans une autre relation compensatrice, doit-on parler d'infidélité ? A la longue, la polygamie n'est-elle pas fondée sur l'infidélité ? Cette question nous amène à aborder la deuxième caractéristique de l'union matrimoniale qu'est la fidélité.

III.2 La fidélité matrimoniale.

La fidélité matrimoniale ne se comprend que dans le cadre d'une alliance bâtie entre un homme et une femme qui se donnent mutuellement et se promettent fidélité : « *Je me donne à toi et exclusivement à toi et je te promets fidélité.* » La fidélité dans les relations signifie la constance dans les affections et les sentiments. C'est la qualité d'une personne qui ne manque pas à la parole donnée. Elle s'enracine dans une décision qui engage à l'égard de

;

quelqu'un ou d'une institution. C'est également une attitude de confiance ayant un caractère inconditionnel. La fidélité se vit surtout par rapport à la durée. Nous ne sommes plus dans le règne de l'immédiateté. C'est du reste à cause de la durée et de toutes les surprises de l'histoire que nous sommes amenés à nous engager dans un amour fidèle qui soit stable et constant. En fait, la fidélité est le ressort de l'amour comportant toujours un risque, celui de la foi ou de la confiance. S'appuyant sur le souvenir, elle se nourrit de l'espérance pour construire un avenir radieux.

La fidélité est une promesse. Promettre, c'est tenir une personne pour partenaire responsable, capable d'avenir et d'espérance ; c'est placer devant quelqu'un un espace à parcourir, un lieu où se rencontrer, où se donner dans une parole d'avenir. J. L. Austin¹⁵, parlant du langage et de la force illocutionnaire, distingue les énoncés constatifs des énoncés performatifs. Dire par exemple « il fait beau temps » n'a pas la même force illocutionnaire que de dire « je vous ferai une visite demain ». Dans le premier cas, nous sommes dans l'ordre du constat que l'on peut immédiatement vérifier pour confirmer ou infirmer la proposition. Dans le second cas, il n'y a pas d'immédiateté avec le vrai et l'on ne peut compter que sur la sincérité de l'agent-parlant. De même, dire par exemple : « je vous souhaite du beau temps pour les vacances » n'a pas la même force illocutionnaire que de dire « je vous promets de venir vous voir ». Dans le premier cas, nous sommes dans un souhait tandis que dans le deuxième cas, il s'agit d'une promesse. La promesse est plus forte que les constatifs ou les souhaits car il y a un lien intime entre l'acte même de la promesse et l'action que le locuteur s'engage à faire dans le futur. Ce que je promets, je m'engage dès maintenant, dans l'acte même de la promesse, à l'accomplir, à le réaliser dans l'avenir.

¹⁵ J. L. AUSTIN, *Quand dire, c'est faire*. éd. du Seuil, Paris, 1970

;

D'une manière ou d'une autre, il y a un réel engagement du sujet, une auto-implication du locuteur. L'engagement est une forme de liaison par laquelle le sujet s'affecte lui-même, non seulement dans son être présent, mais aussi dans son être futur. Paul Ricoeur montre que tous les actes de langage, considérés du point de vue de leur force illocutionnaire, engagent leur locuteur, par une clause tacite de sincérité en vertu de laquelle je signifie effectivement ce que je dis. Cette clause tacite de sincérité fait appel à ma responsabilité et à ma liberté dans mon rapport au monde et à autrui. Faire une promesse, c'est me lier, me commettre, m'obliger, me placer dans l'obligation de faire quelque chose. La promesse relève ainsi de l'éthique de l'initiative ayant une fonction de médiation, de socialité et de convivialité. Il s'agit d'un pacte qui lie les membres de la société. L'homme étant un être de parole (parlêtre), c'est par elle qu'il accède au rang de membre de la cité. La clause de sincérité se trouve être à la base de la socialité des hommes.

Dans l'union conjugale, faire la promesse de la fidélité, c'est donc s'engager, se lier, tenir à la parole donnée malgré tous les aléas de l'histoire. La promesse étant une clause de sincérité, elle a son centre et son siège dans le cœur de l'homme. C'est pourquoi nous conjugons fidélité et chasteté car, les deux réalités ont partie liée. La chasteté concernant directement la sexualité, nous pouvons la définir comme une manière d'assumer et de réaliser sa sexualité en l'intégrant dans la totalité de l'être humain de façon à donner sens à sa vie. Loin d'être une dépréciation de la sexualité, elle est ce dynamisme qui intègre instincts et plaisirs sexuels, affections et passions amoureuses, relations aux autres respectés dans leur différence. Vertu du cœur, elle concerne le regard que nous portons sur les autres. Lier la fidélité à la chasteté, c'est montrer que la fidélité trouve son origine première dans le cœur même de l'homme

;

ou mieux au niveau de l'intention. A titre d'exemple, une femme mariée peut ne pas commettre matériellement l'adultère et n'être pas fidèle dans la mesure où dans la relation sexuelle avec son mari, elle n'arrive à l'orgasme qu'en s'imaginant un autre partenaire fictif. C'est dire que la fidélité est exigeante. Il s'agit d'un travail ardu et patient. A partir de là, nous comprenons mieux pourquoi l'amour est un apprentissage quotidien.

L'adultère est ce péché qui vient casser la vertu de la fidélité ; manquement à la parole donnée qui est un acte grave, une insulte faite non seulement à l'autre, mais à la grandeur du mariage. Dans la classification des dix commandements qui révèle également leur importance, l'adultère se situe aussitôt après l'interdit du meurtre, pour dire que l'adultère est comme un petit meurtre car, l'être humain marié anéantit son conjoint quand il se donne à une autre relation. C'est sans doute pourquoi la loi de Moïse préconisait de lapider à mort ceux qui se livraient à l'adultère (Jn.8, 2ss).

III.3 L'indissolubilité

Ce que Dieu a uni que l'homme ne le sépare pas. Un mariage qui a été célébré dans les conditions régulières et normales, un mariage qui a été consommé charnellement, où il y a eu en même temps union des cœurs et union des corps, est de soi indissoluble. Pour mieux le comprendre, commençons par préciser ce qu'on appelle un acte moral. Pour qu'un acte soit dit moral, il faut qu'il y ait l'intention qui est comme le moteur de l'acte, traversant l'acte d'un bout à l'autre. Il faut qu'il y ait la connaissance, activité intellectuelle qui précise que l'on sait exactement ce que l'on fait. Il faut qu'il y ait enfin la libre volonté qui prouve que l'on agit en toute liberté sans aucune contrainte extérieure ou psychologique. Dès que

toutes ces conditions sont réunies, l'acte est moral c'est-à-dire imputable à l'agent qui en porte par le fait même toute la responsabilité. Le mariage commence par l'échange volontaire et libre des consentements des époux. L'on s'assure qu'ils agissent en toute liberté et sans aucune pression ou contrainte extérieures. Ils doivent d'ailleurs le confirmer explicitement. Auparavant, l'on doit également vérifier qu'ils connaissent bien ce qu'on appelle mariage. C'est du reste pourquoi l'on détermine un âge pour se marier. Aucune société par exemple ne marie les mineurs ou les enfants puisqu'on estime qu'ils n'ont pas l'âge de la raison pour savoir avec exactitude ce qu'est un mariage. De plus, même quand on est adulte, il y a un temps de préparation au mariage pour bien vérifier que les fiancés ont une connaissance exacte de l'engagement qu'ils veulent prendre. Dans la célébration du mariage, la question est posée aux fiancés de savoir s'ils entendent s'engager l'un envers l'autre pour toute la vie et ils le confirment. Partant de là, l'on établit l'indissolubilité du mariage, à savoir que rien ne peut plus rompre ce lien scellé sinon la mort d'un des conjoints. Jésus lui-même fait remonter cette indissolubilité du mariage aux origines du monde quand Dieu créa l'homme et la femme, pour mieux préciser qu'elle n'est ni une invention de l'ère chrétienne, ni une exigence simplement voulue par l'Eglise. A la question de savoir s'il est permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif, Jésus répond : *« N'avez-vous pas lu que le Créateur, dès l'origine, les fit homme et femme, et qu'il a dit : Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair ? Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Eh bien ! Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer. »* (Mt. 19, 4-6) Ce passage biblique confirme le fait que le mariage relève directement du Créateur. Ce ne sont pas les hommes qui l'ont inventé, mais c'est Dieu qui l'a institué pour le bien-être des hommes en en fixant en

;

même temps les règles. Si les hommes veulent en profiter, ce qui est légitime et normal, ils doivent respecter l'intention et les exigences fixées par Celui qui en est le Créateur. En ce domaine de l'indissolubilité du mariage, c'est à tort qu'on accuserait l'Eglise d'un certain rigorisme ou fixisme doctrinal. Il ne relève pas de ses prérogatives de changer ou d'atténuer la volonté divine. Elle est simplement au service de la Parole de Dieu et elle doit s'y conformer et en être fidèle.

Que le mariage soit indissoluble, nous pouvons le comprendre même à un niveau purement humain. D'abord, un don ne se fait pas pour être repris. Si vous donnez pour ensuite reprendre, cela veut dire que vous n'avez rien donné. Dans le mariage, le don de soi se veut total, exclusif et définitif. Ensuite, le don dont il est question dans le mariage, n'est pas le don d'un objet quelconque ; il s'agit des personnes humaines dont nous avons déjà établi la dignité qui est intrinsèque et inaliénable. Enfin, la fidélité à la parole donnée – *pour toute la vie* – nous oblige à être conséquents avec nous-mêmes. Il s'agit certes, compte tenu de la fragilité et de l'inconstance humaines, d'un défi que nous avons à relever et nous devons mettre en notre faveur toutes les dispositions requises.

Que des législations nationales en arrivent à cautionner et à reconnaître les divorces, encore qu'il faille mieux distinguer les lois contraignantes des lois permissives, il y a là une réelle contradiction due à une compréhension excessive de l'homme. Quand dans une même législation, l'on unit des mariages et l'on donne en même temps la possibilité de les défaire, quel sérieux peut-on attendre de telles législations ? Toute loi vraie doit rendre l'homme plus libre et

;

responsable, plus lucide, cohérent et raisonnable, favoriser le mieux-vivre-ensemble.

Quoi qu'on dise, quelle que soit la justification apportée, le divorce reste un échec, car on ne se marie pas pour divorcer. Nous devons avoir la lucidité de le reconnaître. Les conséquences néfastes d'un divorce n'affectent pas seulement ceux qui en sont les promoteurs, mais bien plus les enfants qui en sont les victimes innocentes. Personne ne peut vraiment encourager un divorce si elle prend la juste mesure des conséquences néfastes et des séquelles fortement psychologiques laissées par une telle pratique. Dans le même temps, la société doit mettre en place des structures de solidarité et d'entraide pour ne pas permettre à des personnes d'arriver à cette décision difficile et douloureuse qui est celle du divorce. L'amour est de soi éternel et fécond. Pour le bien-être de la société, les enfants doivent être éduqués dans un cadre familial normal. Ceci nous amène à aborder la question cruciale de l'éducation dans la famille.

QUESTIONS

- 1) Que pensez-vous de la polygamie en Afrique et quels sont les problèmes qu'elle suscite ?
- 2) Comment percevez-vous l'adultère en Afrique et quels sont les méfaits qu'il peut engendrer ?
- 3) Les traditions africaines préconisent-elles le divorce ? Si oui, dans quelques conditions Quels sont les mécanismes mis en place pour prévenir les divorces ?
- 4) Quelles sont d'après vous les conséquences néfastes du divorce ?
- 5) Que pensez-vous de la séparation des corps ?

IV. L'EDUCATION DANS LA FAMILLE

IV.1 la responsabilité parentale

En ce qui concerne la responsabilité parentale, il va sans dire, comme on l'a toujours rappelé, que les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. Parce qu'ils sont procréateurs, ils ont la grave obligation d'élever convenablement leur progéniture en créant d'abord une atmosphère familiale qui favorise une éducation intégrale car la famille est bien la première école des vertus dont aucune société ne saurait se passer. Si cette première éducation familiale venait donc à faire défaut comme c'est souvent le cas aujourd'hui à cause de nombreuses familles éclatées ou préoccupées par des raisons professionnelles, il est évident qu'elle serait difficilement suppléée ou récupérée. C'est pourquoi dans toute société, et notamment dans la société africaine, une vigilance particulière devrait être effectuée en vue de ne pas surcharger les familles de demandes excessives qui risqueraient d'entraver la charge éducative.

Hans Jonas précise que la responsabilité parentale est de nature *ontologique* en ce sens que c'est l'être même du nourrisson, en sa totale dépendance, qui entraîne l'obligation inconditionnelle de s'occuper de lui, d'assurer son existence et son éducation. « *L'être d'un simple existant ontique, écrit-il, inclut de manière immanente et visible un devoir pour autrui* ». ¹⁶ Le lien qui existe entre l'être du nourrisson et le devoir-être des parents est un cas typique du passage de l'ontologique au déontologique, du fait au devoir. Cette responsabilité parentale ne dépend d'aucun préalable. Elle existe dès

¹⁶Ibid, P.189

;

que le nourrisson est là et elle ne fait objet d'aucun contrat, ni d'aucune intervention libre de la part des parents. C'est une responsabilité qui n'est pas choisie et ne survient pas après coup. De plus, la responsabilité parentale est irrévocable et irréversible dans la mesure où les parents ne peuvent pas légitimement y renoncer ou en être déchargés et dans le sens où elle va des parents aux enfants sans retour possible : le devoir est d'un côté, le droit de l'autre. Pour Hans Jonas, la responsabilité parentale est l'origine et le modèle même de toute responsabilité, « *archétype intemporel de toute responsabilité* ».

Si le politique, à travers la gestion du bien commun, organise des systèmes scolaires et éducatifs, il n'entend nullement se substituer à la responsabilité parentale car celle-ci est globale et permanente tant que les enfants restent des enfants. C'est ce qui explique la possibilité qu'ont les parents de choisir, selon leurs convictions bien pesées, le genre d'éducation qu'ils veulent octroyer à leurs enfants. Personne ne peut les contraindre à envoyer leurs enfants à l'école publique ou à l'école confessionnelle. En vertu de l'ontologique dont parlait Hans Jonas et conformément au principe de la subsidiarité, l'Etat ne peut pas et ne doit pas enlever aux parents des tâches d'éducation qui leur incombent et qu'ils doivent accomplir. Le rôle de l'Etat est plutôt de s'employer le plus possible à procurer aux familles toute l'aide dont elles ont besoin pour garantir à leur progéniture les conditions normales de croissance et d'éducation.

IV.2 Une éducation intégrale à partir des réalités du milieu de vie

Nous connaissons tous les ravages provoqués par le nomadisme scolaire. L'école coloniale et postcoloniale ont non seulement coupé

;

l'enfant de son milieu naturel, mais bien plus, elles ne permettent pas une réinsertion de l'enfant à son retour. Pour éviter tous ces inconvénients, il est souhaitable que l'éducation commence *au village* en prenant en compte les problèmes spécifiques du milieu. A un premier niveau de l'enseignement, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que l'enfant s'expatrie absolument compte tenu de sa fragilité. L'enfant y gagnerait parce que de cette manière, il ne connaîtra pas le dépaysement précoce qui à la longue se révèle frustrant. Par ailleurs, dans un contexte de crise économique et financière généralisée où l'Etat ne peut assumer toutes ses fonctions, la seule manière de responsabiliser les parents, passage obligé pour la survie de la jeunesse, c'est de créer la « *cité éducative ou la communauté éducative* » où tous les habitants d'un hameau donné devront désormais prendre en mains la charge éducative de leur progéniture. Les initiatives entreprises jusqu'ici dans ce sens, bien qu'elles soient non institutionnelles, sont des indicateurs de la voie à adopter dorénavant. En outre, « *l'école nouvelle* »¹⁷ devra former *pour le village* dans ce sens où l'école participe réellement au développement du village. Il ne s'agit plus d'orienter la formation vers la promotion d'individus isolés, mais de faire comprendre aux jeunes qu'ils font partie intégrante de la collectivité villageoise. Nous avons vu des exemples en Afrique où les jeunes eux-mêmes participent à la construction de leur école et essayent de réfléchir sur les grands problèmes qui se posent dans leur village. De cette manière, l'enfant n'est pas un passif et un simple consommateur dans une école d'asservissement, mais il devient un acteur opérationnel dans une école de développement où il met l'exercice de son intelligence qui grandit à vouloir transformer son milieu et résoudre les problèmes auxquels est confrontée sa communauté.

¹⁷L'école nouvelle dont nous parlons présentement est celle que nous souhaiterions voir naître en Afrique.

;

Certes, la formation au village et pour le village n'entend pas confiner l'enfant dans son petit cercle, au contraire, elle lui offre un lieu d'enracinement lui permettant de mieux s'ouvrir à l'altérité. Par la même occasion, dans la mesure où l'enfant participe effectivement à la vie de sa communauté, la première éducation au village et pour le village montre que, si dans l'ordre des priorités, la responsabilité éducative des parents est première, cela ne veut certainement pas dire que toute la charge de l'éducation repose exclusivement sur eux.

IV.3 – La nécessité d'une éducation sexuelle

Pendant longtemps, la sexualité a été entourée d'une très grande discrétion. Il s'agissait d'un sujet tabou dont il ne fallait surtout pas en parler en public. La pudeur était de mise. Aujourd'hui, l'on est presque passé à l'autre extrême où la sexualité est exposée, exploitée, dénudée sans vergogne. Au-delà de toutes ces mutations sociales, la question cruciale qui est posée à l'endroit de la sexualité est celle de l'éducation. La leçon à tirer est que la sexualité, étant une dimension constitutive importante de la personne humaine, si elle n'est pas prise en compte dans l'éducation et que l'on cherche à l'étouffer ou à la camoufler, elle resurgit de façon spectaculaire sous toutes les formes, y compris des formes les plus inacceptables. D'où l'urgence de l'éducation sexuelle.

Cette éducation sexuelle commence dès l'enfance. Nous le savons, l'enfant au début de son existence terrestre ne connaît pas la différence sexuelle. Mais grâce à la castration symbolique avec la loi du père, il va progressivement faire la différence entre son père et sa mère. A partir de cette différence, il apprend lui-même à s'identifier. D'où le mimétisme observé chez l'enfant. Les garçons prennent l'habitude d'imiter et d'agir comme leur père tandis les filles miment

;

le comportement de leur mère. C'est aussi à cette période que les enfants jouent avec leur sexe ; ils prennent l'habitude de le manipuler avec leurs mains. Certains psychologues y voient le début de l'acte masturbatoire. Mais il s'agit plus de la découverte progressive de la sexualité. Dans la tradition africaine, après le sevrage de l'enfant et dès que celui-ci marche déjà bien, les tâches sont reparties. Les garçons suivent leurs pères dans presque toutes leurs activités tandis que les filles accompagnent leurs mères. C'est une période de grande curiosité chez l'enfant qui cherche à comprendre et qui parfois harcèle les parents de questions. Tous les psychologues sont unanimes pour reconnaître que cette période est déterminante pour la structuration de l'enfant et que la moindre frustration peut porter des préjudices graves quant à son avenir. C'est pourquoi les familles monoparentales où les enfants sont confrontés à un seul sexe font réellement problème.

L'éducation sexuelle commencée avec l'enfance doit se poursuivre à l'adolescence. Les enfants de cet âge vivent encore sous le règne de la mêmété. Ils se rassemblent spontanément selon qu'ils appartiennent au même sexe et la tendance à exclure l'autre sexe est manifeste. L'éducation sexuelle doit aider à surmonter cette peur de l'autre sexe. Les frères et les sœurs d'une même famille peuvent y apporter une contribution non négligeable pourvu qu'ils n'en arrivent pas à l'inceste. Autant le préciser aussitôt, découvrir l'autre sexe ne signifie point passer à l'acte sexuel. La sexualité déborde largement le cadre des relations sexuelles et implique d'abord la relationalité, la découverte de l'autre. Cet autre doit être reconnu dans sa différence irréductible et une ouverture, un dialogue doit être noué avec lui. Tâche qui n'est pas facile surtout quand il s'agit de sexes différents. L'on ne doit pas se faire des illusions, la rencontre de l'autre ne se déroule jamais dans un climat de sérénité absolue. C'est dans le

;

combat et l'affrontement de deux consciences que le désir se découvre. Le « Je » est contesté, contré par l'existence de l'autre. C'est dans la lutte pour la reconnaissance réciproque que l'homme se reconnaît lui-même et prend conscience de son identité. Tout homme désire être reconnu par l'autre comme un sujet autonome et digne de respect. La seule issue positive à l'affrontement, c'est une opération réciproque, bilatérale par laquelle chacun des désirs, ne pouvant rien par la force, accepte de faire sur soi, ce qu'elle exige de l'autre. Dès lors, la conscience désirante s'universalise ; l'altérité devient constitutive de l'ipséité. On peut alors comprendre le bien-fondé de la règle d'or : « *Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux* ». (Mt. 7,12) Règle traduite par Emmanuel Kant à travers l'impératif catégorique : *agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle, ou mieux, traite l'humanité aussi bien dans ta personne que dans celle d'autrui, jamais comme un moyen mais toujours et aussi comme une fin en soi.*¹⁸

La nécessité de l'éducation sexuelle s'impose non seulement du fait qu'elle implique ainsi Autrui qui ne doit jamais être considéré comme un objet de plaisir, mais également parce que la sexualité est le lieu par excellence de l'ambiguïté. Autant elle peut être source de plaisir, de joie et d'épanouissement, force de rencontre, de communion et de créativité avec l'altérité, autant elle est difficile à humaniser. Elle comporte de nombreux risques et peut être à l'origine des névroses et des perversions. D'où l'intérêt d'une nécessaire éducation sexuelle pour l'équilibre psychologique de tout homme. Chaque société le comprend du reste et c'est pourquoi elle ne saurait rester indifférente par rapport à la régulation de la sexualité.

¹⁸ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Delagrave, 1973

;

IV.4 L'initiation des jeunes à la responsabilité.

Avec l'initiation des jeunes à la responsabilité, nous pointons le but ultime que doit viser l'éducation en Afrique. Au vu de la situation actuelle qui est celle d'une école qui produit des êtres passifs et apathiques, perpétuellement enclins à tendre la main pour recevoir sans se soucier de leur apport personnel au bien commun, l'éducation à la responsabilité ne sera crédible qu'à partir du moment où elle amènera les jeunes à se prendre effectivement en charge avec leur communauté. La responsabilisation des jeunes doit être le critère par excellence de l'appréciation du rôle dévolu par la société à l'école ou comme dit Ki-Zerbo, « *la vertu de responsabilité doit demeurer l'une des pierres fondatrices de l'édifice africain.* »¹⁹. Cette initiation à la responsabilité, les jeunes n'ont pas à devenir adultes pour l'apprendre, elle commence dans la famille, passe par l'école et elle suppose que les quatre conditions suivantes soient remplies :

La première condition, c'est la *confiance*. Confiance comme vertu à avoir à l'égard de l'enfant et à faire naître chez l'enfant. Aucune éducation respectueuse d'elle-même ne peut se passer de la confiance. Nous pourrions même affirmer que l'éducation est fondée sur le principe de la confiance. Pour éduquer, il faut avoir auparavant posé le pari de l'éducabilité c'est-à-dire, croire que l'enfant est éduicable, qu'il peut sans cesse s'améliorer et réussir son apprentissage. A partir du moment où l'on désespère d'un enfant, on cesse par le fait même d'être éducateur et il est fort probable que bien de cancre ne sont tels que par l'acceptation de l'opinion que le maître a sur eux. C'est dire toute l'importance d'un regard bienveillant et d'une attente positive à l'égard de l'enfant qu'on éduque. C'est la manière la plus efficace d'encourager son

¹⁹Joseph KI-ZERBO, op.Cité, P.116

;

développement et de lui permettre d'exprimer toutes ses aptitudes. Tous les promoteurs de *l'école nouvelle* ont reconnu cette vertu de la confiance et à ce propos, Carl Rogers invite l'éducateur à avoir sur les jeunes un « *regard positif inconditionnel* » lorsqu'il écrit : « *Il s'agit d'éprouver de la considération pour l'élève, pour ses sentiments et ses opinions, pour sa personne. Il s'agit d'une sollicitude, mais sans rien de possessif. C'est l'acceptation d'autrui comme un autre que moi, comme une personne à part entière, avec des droits propres. C'est une confiance de base - la foi en cette autre personne, comme en quelqu'un qui, d'une manière ou d'une autre, est fondamentalement digne de confiance* ». ²⁰

Dans « *ce regard positif inconditionnel* », nous retrouvons non seulement la notion de la dignité de la personne humaine qui est responsabilisante, mais nous comprenons aussi qu'en éducation, l'exigence de l'ouverture d'un espace de liberté est requis non pour permettre à l'enfant de faire n'importe quoi, mais pour lui donner la possibilité de devenir effectivement sujet, être libre et capable d'exprimer ses potentialités. C'est pourquoi l'action éducative de tout éducateur, sans nier l'exercice de son influence, doit se dérouler dans un climat d'humilité.

L'humilité de l'éducateur est la deuxième condition favorisant l'accès des jeunes à la responsabilité. L'éducateur doit reconnaître ses limites et savoir qu'il n'est pas un demiurge apte à façonner à sa manière les comportements des jeunes. Si un désir de mimétisme et un désir d'emprise chez l'éducateur sont possibles, s'exprimant souvent par le « *je veux que l'autre soit comme moi ou comme tel* », il faut que ces désirs intègrent la négativité, les limites de l'éducateur pour permettre l'émergence d'autrui, le droit pour lui d'être lui-

²⁰Carl ROGERS, *Liberté pour apprendre*, Dunod, 1972, P.107

;

même, différent de moi ou de l'idée que je me fais de lui. Autrement dit, ces désirs ne peuvent qu'engendrer la violence. A partir d'une considération de l'éducateur pris pour démiurge, Philippe Meirieu montre comment elle peut être préjudiciable pour l'éducation lorsqu'il écrit : *« Le démiurge, c'est celui qui, s'assimilant à Dieu, prétend être littéralement 'l'auteur d'autrui'. Cela génère la violence, dans la mesure où cela rend insupportable que l'autre soit différent. Au moment où l'autre lui échappe, le démiurge préfère le liquider physiquement ou symboliquement plutôt que d'accepter la différence. C'est valable, à des niveaux tout à fait différents, aussi bien pour le tortionnaire que pour le professeur qui met un élève à la porte, non parce que celui-ci perturbe la classe, mais parce qu'il lui échappe complètement ! Ainsi, la violence prend sa source quand le désir d'éduquer n'accepte pas ses propres limites, n'accepte pas que l'autre échappe à ce désir. »*²¹

C'est dire positivement que l'éducateur doit consentir que l'autre qui est la personne s'éduquant, lui échappe par moments. Il faut toujours rendre possible l'émergence de l'inattendu chez l'éduqué en le plaçant en position de responsabilité au lieu de favoriser chez lui une obéissance sécurisante et servile. Après tout, l'acte éducatif est lié à un paradoxe qui appelle une certaine dose d'humilité, c'est que devant un enfant qui réussit, de quelque façon que ce soit, l'éducateur ne peut jamais prouver que ce succès n'est dû qu'à son influence. C'est la conclusion à laquelle aboutit l'analyse de Philippe Meirieu quand il dit à propos de ce paradoxe qu'il *« consiste à accepter le pouvoir d'influer sur le développement de l'enfant, mais*

²¹Philippe MEIRIEU est professeur de Sciences de l'Éducation à l'Université de Lyon II. La citation que nous donnons de lui est tirée d'un texte établi à partir des notes prises par un auditeur. L'intégralité du texte intitulé : « Panorama des tendances pédagogiques actuelles », se trouve dans *Eduquer conformément aux droits de l'homme*, (ACAT, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), Les éditions ouvrières, Paris, 1988, P.50 à 66.

;

aussi à accepter de n'avoir jamais ce pouvoir. » Nous comprenons pourquoi l'évaluation de l'acte éducatif est difficile, voire impossible.

La troisième condition pour amener les jeunes à prendre leurs responsabilités, c'est de promouvoir chez eux le développement de ***l'imaginaire et de la créativité***. A chaque fois que l'on place une personne en situation de responsabilité, à la mesure de ses capacités, elle s'améliore nécessairement et améliore par le fait même son entourage. Car, à partir du moment où nous nous apercevons que les choses ne dépendent plus que nous et qu'il ne nous est plus possible de nous en décharger sur les autres, ne fût-ce que pour notre bien-être personnel, nous sommes obligés de libérer notre imagination créatrice en vue d'une recherche de solutions. C'est peut-être le cas aujourd'hui en Afrique où, constatant enfin la faillite des promesses fallacieuses des dirigeants et la vacuité d'aides étrangères qui n'ont contribué qu'à infantiliser les Africains en hibernant leurs facultés intellectuelles sans les sortir véritablement de l'ornière de la misère et de la famine, les jeunes entreprennent, peut-être maladroitement, de se battre personnellement pour se hisser à un niveau de développement acceptable. Pour éviter que les jeunes générations ne soient victimes de ce dysfonctionnement, l'éducation scolaire doit libérer les esprits et placer les jeunes dans des conditions qui supposent en permanence des explorations nouvelles.

L'exercice de l'invention créatrice suppose un investissement personnel et une compétition qui peuvent parfois se faire au détriment de l'autre. Dans l'ambition d'une réussite purement individuelle, on risque d'écraser les autres et notamment les plus faibles sans en prendre conscience. Pour conjurer de telles dérives, l'éducation doit éveiller chez les jeunes ***l'esprit de solidarité*** qui consiste à reconnaître que nous sommes responsables les uns des

autres et que les plus forts ont un devoir d'aide à l'égard des moins forts.

QUESTIONS

- 1) Quels sont les principaux obstacles que la famille rencontre aujourd'hui dans l'éducation des enfants ? Autrement dit, toutes les conditions sont-elles réunies pour une bonne éducation des enfants au sein de nos familles ?
- 2) De plus en plus, on parle des écoles parallèles qui interfèrent dans l'éducation des enfants (Ecoles de la rue, Ecoles des medias, internet etc.) Comment concilier ces nouvelles données avec la responsabilité primordiale des parents ?
- 3) La famille est une Eglise domestique. Quels sont les principaux moyens à mettre en œuvre pour une bonne éducation chrétienne des enfants ?
- 4) Eduquer à la responsabilité : telle est la principale finalité de l'éducation familiale. Par quels moyens concrets les parents peuvent-ils parvenir à cette finalité ?
- 5) La sexualité apparaît comme un sujet tabou et gênant pour les parents face aux enfants. Comment mieux assurer aujourd'hui l'éducation sexuelle des enfants ?
- 6) La fin première du politique et de l'Etat, c'est le bien commun. Pensez-vous que le politique aide suffisamment les familles dans leurs tâches d'éducation ? Si non que faire ?

CONCLUSION

L'annonce de l'Évangile s'adresse à des personnes concrètes, situées dans le temps et l'espace, aux prises avec les problèmes et les défis de leur époque. Si le message et la mission sont permanents, ils s'inscrivent par contre dans la contingence humaine et historique si bien qu'on ne peut pas évangéliser sans tenir compte des personnes et des situations dans lesquelles elles vivent. Peut-être faudrait-il même affirmer que l'évangélisation ne commence véritablement qu'avec ces situations concrètes et conjoncturelles, au point où elle peut être ratée et devenir une « mauvaise nouvelle » qui ne donne pas la vie et la détruit plutôt, parce qu'il y a déphasage entre les annonceurs et les destinataires. Dans ce sens, le pape Paul VI avait vu juste quand il affirmait que le drame de notre époque était la rupture entre Évangile et culture²². Tant que l'Évangile fait fi ou ignore la culture, il ne peut en résulter que catastrophe. D'où la nécessité de prendre en compte les situations concrètes dans lesquelles vivent les personnes pour mieux évangéliser. Du reste, en parcourant l'histoire, on peut se rendre compte que l'Église du Christ, parce qu'elle est faite d'hommes, a continuellement eu besoin de se réformer pour être fidèle à sa mission. A chaque époque, l'Esprit Saint a suscité des maîtres et des témoins qui entraînent l'Église sur les chemins d'une nouvelle évangélisation et celle-ci revêt des aspects différents selon les époques, les lieux et les cultures.

En ce qui concerne notre époque, la famille constitue un des défis théologiques majeurs. Acculée par de nombreuses idéologies douteuses, elle vacille, se déconstruit et devient un lieu où l'humanisation de l'homme et son épanouissement sont mis à rude

²² Paul VI, Exhortation Apostolique *Evangelii nuntiandi*, le 8 décembre 1975, 14 un AAS 68 (1976), N° 13

;

épreuve. La famille devient ainsi pour la nouvelle évangélisation un passage obligé. Nous devons faire preuve d'imagination créatrice pour orienter cette famille africaine chrétienne vers un avenir neuf en faisant aussi une relecture critique de nos traditions

Le pape Jean-Paul II qui est un des grands initiateurs de la nouvelle évangélisation, a lui-même défini ce qu'il entendait par ce terme. « *Nouvelle évangélisation, écrit-il, ne signifie pas 'nouvel Evangile', car 'Jésus-Christ est le même hier et aujourd'hui, il le sera à jamais' (He. 13, 8). Nouvelle évangélisation signifie : une réponse adéquate aux signes des temps, aux besoins des hommes et des peuples d'aujourd'hui, à tous les scénarios qui dessinent la culture à travers laquelle nous révélons nos identités et nous cherchons le sens de nos existences...* »²³ Cette évangélisation est nouvelle dans son ardeur, dans ses méthodes et dans ses expressions. Face aux nouvelles conditions au sein desquelles l'Église est appelée à vivre aujourd'hui l'annonce de l'Évangile, la nouvelle évangélisation est le courage d'oser de nouvelles voies, de rechercher de nouvelles stratégies pour atteindre l'homme dans son être profond. Elle est l'audace de se confronter aux changements de ce monde pour dire la Parole de Dieu et apporter notre témoignage du dedans.

Contribution du professeur Abbé Marcus NDONGMO

²³ Cf. Jean-Paul II, Audience générale du 21. 10. 1992 : *L'Osservatore Romano*, E.H.L.F., 2235 (1992) 12.

;